

Rennes, le 14 juin 2022

**Objet** : Votre candidature à l'INSA de RENNES

Chère étudiante, cher étudiant,

Vous avez souhaité effectuer à l'INSA RENNES une partie de votre formation d'ingénieur et nous vous remercions de votre confiance.



**IMPORTANT !**

**MESURES SANITAIRES LIEES AU COVID-19 :**

- **AVANT** votre arrivée, il vous appartient de vérifier auprès des autorités compétentes (ambassade/consulat de France, prestataires de voyage...) les mesures sanitaires applicables au cours de votre voyage et à votre arrivée sur le territoire français. Nous vous remercions de vous y conformer strictement. Vous trouverez également des informations utiles sur le site du Ministère de l'Intérieur français : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>
- **En fonction de l'évolution** de la situation sanitaire en France pour la rentrée 2022, un protocole de mesures sanitaires **pourra être mis en place** à l'INSA Rennes. Il concerne notamment des règles de distanciation sociale et l'application de gestes barrière (lavage des mains, utilisation de gel hydroalcoolique, port du masque...). Nous vous remercions par avance de bien vouloir vous conformer strictement à ce protocole.

## INFORMATIONS POUR PREPARER VOTRE DEPART

Nous serons heureux de vous accueillir au sein du département d'option que vous avez choisi :

**EII – Electronique et Informatique Industrielle, contact** : maxime.pelcat@insa-rennes.fr ; jean-noel.provost@insa-rennes.fr

**ET – Electronique et Télécommunications, contact** : erwan.fourn@insa-rennes.fr ; kais.bouallegue@insa-rennes.fr

**GCU – Génie Civil et Urbain, contact** : kinda.hannawi@insa-rennes.fr

**GMA – Génie Mécanique et Automatique, contact** : andre.burguiere@insa-rennes.fr

**GPM – Génie Physique et Matériaux, contact** : laurent.pedesseau@insa-rennes.fr

**INFO – Informatique, contact** : barbara.fila@insa-rennes.fr

**MA – Mathématiques appliquées, contact** : mohamed.camar-eddine@insa-rennes.fr

- 1) **Pour votre demande de VISA**, vous avez reçu votre lettre d'admission par e-mail. Merci de me préciser si vous souhaitez la recevoir par courrier. **La lettre d'admission vaut également attestation d'hébergement (pour les étudiants ayant demandé un logement dans les résidences de l'INSA).**

## 2) Inscription à l'INSA

L'inscription à l'INSA aura lieu :

Etudiants en 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année : lundi 29 août 2022 à 10h00, salle MULTI 1, bâtiment 5

Etudiants en 5<sup>ème</sup> année : jeudi 29 septembre 2022 à 14h00, salle MULTI 3, bâtiment 5

Vous pouvez arriver en résidence INSA à partir du 25 août 2022.



**PAS D'ARRIVEE POSSIBLE EN RESIDENCE INSA le mardi 30 août (journée réservée à l'accueil des étudiants de 1<sup>ère</sup> année)**

Documents à fournir **impérativement** pour l'inscription :

- Votre passeport et votre visa étudiant long séjour (+ 1 photocopie) pour les étudiants non-européens ou carte d'identité (+ 1 photocopie) pour les étudiants européens
- Une photocopie recto-verso de la carte étudiante de votre université d'origine ou un document de votre établissement d'origine attestant que vous y êtes inscrit pour l'année académique 2021-2022.
- Copie intégrale de l'acte de naissance avec filiation + traduction en français ou en anglais (original + 1 photocopie)
- Notification de bourse : FITEC, boursiers du gouvernement français
- Carte européenne d'assurance maladie + 1 photocopie (pour les étudiants européens uniquement)
- Attestation d'assurance responsabilité civile (vous pouvez aussi prendre cette assurance à votre arrivée en France)
- Copie du dernier diplôme obtenu
- Etudiants en double-diplôme uniquement : attestation Contribution Vie Etudiante et de Campus – CVEC (voir partie 3 pour plus de détails)
- Votre contrat d'études signé par votre université d'origine

**IMPORTANT : Veuillez prévoir à l'avance les photocopies de ces documents. Merci également de préparer une version scannée de chaque document sur une clé USB pour les formalités de séjour.**

***Si vous êtes dans l'impossibilité d'être présent pour la journée d'inscription, veuillez AVANT votre arrivée contacter le service des relations internationales ([incoming@insa-rennes.fr](mailto:incoming@insa-rennes.fr)) en précisant votre date d'arrivée afin de convenir d'un rendez-vous. Aucun accueil ou inscription à l'INSA ne pourra se faire sans rendez-vous.***

## 3) Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

***La CVEC concerne les étudiants en double-diplôme uniquement. Les étudiants venant dans le cadre d'un simple échange ne sont pas concernés.***

Depuis la rentrée 2018, une réforme en France impose aux étudiants le paiement d'une taxe appelée Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>. Cette taxe est obligatoire pour tout étudiant qui souhaite s'inscrire dans un établissement français d'enseignement supérieur. Elle doit être payée **AVANT** votre inscription à l'INSA.

**Cette taxe est nationale et ne fait donc pas partie des frais d'inscription de l'INSA Rennes. Les boursiers du gouvernement français sont exonérés de la CVEC, mais doivent quand même**

**procéder à la démarche en ligne pour obtenir une attestation d'exonération. Les boursiers d'un gouvernement étranger doivent payer la CVEC.**

Pour procéder au règlement de cette taxe en ligne, vous devez d'abord vous créer un compte en ligne : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/enregistrement>. Concernant le numéro Identification National Etudiant, cochez la case "je n'ai pas d'INE". Il pourra alors vous être demandé de télécharger votre lettre d'admission à l'INSA.

Vous pourrez ensuite vous identifier et payer la taxe en ligne (95 euros). Une fois la taxe payée, il vous faut télécharger votre attestation CVEC. Elle vous sera demandée pour l'inscription à l'INSA. Sans cette attestation, vous ne pourrez pas vous inscrire !

## **VOTRE ATTESTATION**

**Obtenez votre attestation en 2 minutes :**

1. Connectez-vous ou créez-vous un compte sur [MesServices.Etudiant.gouv.fr](https://www.messervices.etudiant.gouv.fr)
2. Indiquez votre ville d'études
3. Acquitez-vous de votre CVEC, par paiement ou exonération
4. Obtenez votre attestation, à présenter à votre établissement lors de votre inscription

Si vous rencontrez des difficultés pour effectuer cette démarche, n'hésitez pas à nous en informer : [incoming@insa-rennes.fr](mailto:incoming@insa-rennes.fr).

## **4) Santé**

**Il vous est fortement conseillé de prendre une assurance santé afin de couvrir le premier mois du séjour.**

### Sécurité sociale

- **Etudiants européens** : Les étudiants européens sont couverts par la sécurité sociale française à condition de posséder la carte européenne d'assurance maladie ou le formulaire S1 (à demander auprès de votre caisse d'assurance maladie dans votre pays d'origine). A défaut, ils devront s'affilier à la sécurité sociale française.
- **Etudiants non européens** : une fois arrivé(e) en France, vous devrez vous affilier à la sécurité sociale française (obligatoire).

Nous vous conseillons également d'adhérer à une **mutuelle complémentaire** (pour couvrir 100% des frais médicaux en France) ainsi qu'une **assurance responsabilité civile** (obligatoire pour l'inscription à l'INSA). Ces démarches pourront être effectuées à l'arrivée.

**5) Français Langue Etrangère (FLE)** : vous pourrez suivre chaque semaine 4h de cours.

Vous pouvez consulter le site internet FLE : <https://fle.insa-rennes.fr/>

Vous y trouverez toutes les informations pratiques sur l'organisation des cours de FLE pour l'ensemble des étudiants non francophones inscrits dans notre établissement.

Votre inscription au cours de FLE est automatique, vous n'avez pas de démarche à effectuer. Pour les étudiants ayant un niveau avancé, un cours spécifique peut être proposé.

**Ce cours doit figurer sur votre contrat d'études :**

HUMF1-FLE+ : Français Langue Etrangère renforcé (3 crédits)  
HUMF1-FLE P : Français Langue Etrangère Projet (1 crédit)

## **6) Logement**

Une chambre vous sera réservée (draps et couvertures fournis) lorsque vous aurez [complété votre demande de logement](#) en ligne (choisir « Je n'ai pas de compte INSA »), ainsi que le [contrat de sous-location 2022-2023](#) .

**ATTENTION ! L'envoi du contrat signé vaut ENGAGEMENT FERME. En cas d'annulation de votre part (sauf pour visa refusé) et même si vous n'occupez pas le logement, vous serez redevable d'un mois de loyer.**

**Vous devrez régler le jour de votre arrivée une caution de 450 Euros qui vous sera restituée après votre départ si aucun dégât n'est à déclarer et si vous vous êtes bien acquitté-e de tous vos loyers.**

Le règlement peut se faire :

- en espèces (merci de prévoir la somme exacte, les billets de 200 et 500 euros ne sont pas acceptés) ;
- par carte bancaire.

**Le tarif étudiant sera appliqué. Vous pouvez choisir l'option hébergement seul ou le forfait hébergement + restauration (option à choisir à votre arrivée lors de la remise des clés). Une facture vous parviendra chaque mois à terme échu (le mois suivant).**

**Si vous arrivez entre le 25 et le 31 août 2022 (pas d'arrivée possible le 30 août 22), vous bénéficierez pour ces dates du tarif passager avec paiement à la nuitée (15 euros par nuit). Dans ce cas, le paiement s'effectue à la prise des clés. La facturation au mois au tarif étudiant démarrera au 1<sup>er</sup> septembre 2022.**

Vous aurez le statut d'étudiant interne. Vous serez logé(e) en chambre simple avec un lit, un bureau, une armoire et un lavabo. Les sanitaires sont communs à chaque étage. Les étudiants ayant souscrit le forfait restauration mangent au restaurant de l'INSA sauf le samedi et le dimanche matin et midi, ainsi que pendant les vacances scolaires (une cuisine commune à chaque étage peut être aussi utilisée). Les étudiants n'ayant pas opté pour le forfait restauration peuvent néanmoins déjeuner le midi au restaurant de l'INSA en chargeant leur carte à l'automate situé à l'entrée du restaurant.

Vous trouverez les tarifs de l'hébergement et de la restauration (tarifs 2022-2023) dans le contrat de sous-location 2022/2023, partie V « Conditions financières » et annexe tarif.

Une assurance logement incluant une couverture responsabilité civile doit également être souscrite. Vous pourrez le faire à votre arrivée auprès d'une banque ou d'une mutuelle étudiante. L'attestation d'assurance logement doit impérativement être fournie dans un délai d'une semaine suivant la prise des clés.

L'accès à Internet se fait par abonnement, géré par Quantic Telecom (<https://www.quanticelecom.net/>).

**⚠ Attention ! Dates et horaires d'ouverture du service hébergement (bâtiment 14, rez-de-chaussée)**

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 - fermé le mercredi après-midi.

**Votre arrivée doit se faire selon ces jours et horaires d'ouverture. En cas d'impossibilité d'arriver dans ces créneaux, veuillez-nous en informer au plus tôt (minimum 48 heures avant) afin d'organiser un rendez-vous pour la remise de vos clés.**

**Attention !**

**Les résidences sont fermées pour l'été. Vous ne pouvez pas arriver avant le jeudi 25 août 2022 !**

**PAS D'ARRIVEE POSSIBLE EN RESIDENCE INSA le mardi 30 août (journée réservée à l'accueil des étudiants de 1<sup>ère</sup> année)**

**La clé de votre chambre vous sera donnée uniquement après réception de votre caution. Si vous arrivez au cours d'un week-end, il vous faudra organiser votre hébergement en attendant de pouvoir obtenir votre clé le lundi. Si vous arrivez en semaine, en dehors des heures d'ouverture, votre moniteur d'accueil pourra vous remettre votre clé (pas d'arrivée en résidence le samedi ou le dimanche). La facturation démarre à la prise des clés.**

**Si vous arrivez en dehors des heures d'ouverture, vous devrez impérativement vous présenter au service hébergement dès le lendemain pour payer votre caution. A défaut, vous ne pourrez pas vous inscrire à l'INSA.**

Pour plus de renseignements contactez le service hébergement : [serv-vac@insa-rennes.fr](mailto:serv-vac@insa-rennes.fr) et consultez le site internet : <https://www.insa-rennes.fr/hebergement-etudiants.html>

### **7) Buddy Program**

L'INSA Rennes propose un système de parrainage entre étudiants (« Buddy System ») par le biais de l'application LEEVE.

LEEVE vous permet d'entrer en contact avec des étudiants de l'INSA avant même votre arrivée !

**Nous vous invitons à télécharger gratuitement LEEVE sur votre mobile (<https://linktr.ee/leeveapp>), et à vous inscrire en utilisant le code de la communauté INSA/ENSCR « INSA-ENSCR-student », lorsque celui-ci vous sera demandé. Grâce à ce code, vous aurez accès gratuitement à toutes les fonctionnalités de l'application !**

**Plus d'infos :** <https://www.leeve.fr/fr>. Pour toute question ou problème technique concernant cette application, veuillez contacter LEEVE sur Instagram ou Facebook.

### **8) Votre arrivée à l'INSA :**

Je vous remercie de **confirmer par mail dès que possible votre date, heure et lieu d'arrivée** à l'adresse suivante : [welcomestudents@insa-rennes.fr](mailto:welcomestudents@insa-rennes.fr)

#### **RAPPEL :**

#### **L'inscription à l'INSA aura lieu :**

**Etudiants en 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année : lundi 29 août 2022 à 10h00, salle MULTI 1, bâtiment 5**

**Etudiants en 5<sup>ème</sup> année : jeudi 29 septembre 2022 à 14h00, salle MULTI 3, bâtiment 5**

**Vous pouvez arriver en résidence INSA à partir du 25 août 2022.**


** PAS D'ARRIVEE POSSIBLE EN RESIDENCE INSA le mardi 30 août (journée réservée à l'accueil des étudiants de 1<sup>ère</sup> année)**

***Si vous êtes dans l'impossibilité d'être présent pour la journée d'inscription, veuillez AVANT votre arrivée contacter le service des relations internationales ([incoming@insa-rennes.fr](mailto:incoming@insa-rennes.fr)) en précisant votre date d'arrivée afin de convenir d'un rendez-vous. Aucun accueil ou inscription à l'INSA ne pourra se faire sans rendez-vous.***

#### **Accueil en gare/aéroport de Rennes :**

Vous pourrez bénéficier d'un accueil en gare ou à l'aéroport de Rennes par des étudiants de l'INSA en complétant le formulaire d'arrivée en ligne **au moins 48 h avant votre arrivée maximum** : <https://forms.gle/XY7fTMj8CeHmL5SAA>

** Attention ! Si vous ne complétez pas le formulaire d'arrivée, nous considérons que vous ne souhaitez pas être accueilli-e en gare/aéroport de Rennes et que vous viendrez à l'INSA par vos propres moyens.**

** Rappel ! Aucun accueil ou inscription à l'INSA ne pourra se faire sans rendez-vous. Merci de respecter les jours et horaires d'ouverture du service hébergement pour votre arrivée.**

Si cela ne s'avère pas possible de vous accueillir, voici les informations à savoir pour venir jusqu'à l'INSA (ci-joint le plan d'accès à l'INSA et le plan du Campus).

- Si vous arrivez en train, trajet en bus de la gare à l'INSA :

Le **bus n°41ex** direction Cesson-Sévigné (Champs Blancs) vous amène directement de la gare à l'INSA,

ou bien vous pouvez prendre le métro ligne **(a)** direction « J.F Kennedy » et descendre à la station « République » puis prendre le **bus n°C4** direction « ZA St Sulpice ».  
Il vous faut descendre à l'arrêt Beaulieu INSA ou bien à l'arrêt IUT pour aller directement au service hébergement (bâtiment n°14).

Site de la STAR (Société des bus de Rennes) : <http://www.star.fr/>

- Si vous arrivez en avion, trajet de l'aéroport à l'Insa :

<https://www.rennes.aeroport.fr/acces>

Le **bus C6** et le **bus n°57** vous amènent de l'aéroport au centre-ville en 20 minutes environ (l'arrêt du bus 57 le plus proche se situe sur l'avenue Jules Vallès soit à 300 mètres de l'aérogare).

Plans et horaires : <https://www.star.fr/accueil#c1967>

Une fois dans le centre-ville de Rennes (arrêt République), il faut prendre le **bus n°C4** direction « ZA St Sulpice » puis descendre à l'arrêt Beaulieu INSA ou bien à l'arrêt IUT pour aller directement au service hébergement (bâtiment n°14).

### **9) Les rendez-vous d'accueil du Centre de Mobilité Internationale de Rennes**

Le CMI Rennes propose des rendez-vous d'accueil virtuels aux **futurs** étudiants, doctorants et chercheurs internationaux de Rennes. Ces rendez-vous ont pour objectif d'informer et d'accompagner les étudiants encore dans leur pays d'origine, avant même leur arrivée en France.

Ainsi, grâce aux accueils du CMI virtuel, vous, futurs rennais, pourrez venir vous renseigner auprès de l'équipe du CMI sur les démarches à prévoir en amont de votre venue et à votre arrivée en France, notamment sur les questions de titre de séjour, de logement, et de vie quotidienne.

**Ces rendez-vous auront lieu tous les mercredis de 9h30 à 12h30, du mercredi 1er juin au mercredi 13 juillet 22.**

**Pour prendre rendez-vous :** <https://cmi.univ-rennes.fr/fr/actualit%C3%A9s/les-rendez-vous-daccueil-du-cmi-virtuel>

**10) Sites Utiles** pour préparer votre arrivée en France et à Rennes :

<https://www.insa-rennes.fr/preparer-son-sejour.html>

<https://cmi.univ-rennes.fr/>

<https://www.campusfrance.org/fr>

<https://www.sncf-connect.com/>

<https://www.tourisme-rennes.com/fr/>

Je vous souhaite un très bon voyage vers la France !

Cordialement,

Carole BOURLEY  
Service des Relations Internationales